

Oyonnax, 23 150 habitants au cœur d'une agglomération (Haut-Bugey Agglomération) de 42 communes pour 63 000 habitants, 2^{ème} ville de l'Ain, attractive et dynamique, un cadre de vie de qualité avec son environnement verdoyant de moyenne montagne, se situant à moins d'une heure de Lyon, Genève, Lons-le-Saunier ou Annecy, sa politique culturelle, le développement d'évènements d'envergure, recrute :

1 AGENT DE POLICE MUNICIPALE (Catégorie C)

Au sein du service de la police municipale, sous l'autorité du Maire, vous assuré(e), la surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Vous êtes chargé(e) de faire respecter les arrêtés du Maire et d'exécuter les directives qu'il donne dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Missions :

Rendre compte aux supérieurs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions portés à connaissance,

Constater, en se conformant aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques, les infractions à la loi pénale et recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions,

Constater, par procès-verbal, les contraventions au code de la route (dont la liste est fixée par le décret n°2000- 277 du 24 mars 2000) : absence du titre justifiant l'autorisation de conduire le véhicule ou de la carte grise...,

Constater, par rapport, les délits prévus par l'article L.126- 3 du code de la construction et de l'habitation : voies de fait et menaces de commettre des violences dans l'entrée, la cage de l'escalier ou les parties communes d'un immeuble collectif...

Veiller au respect des arrêtés de Police du Maire et constater par procès-verbaux les infractions auxdits arrêtés

Assurer les missions de police de proximité, patrouilles pédestres et prises de contact avec les administrés

Verbaliser les infractions au livre VI du code pénal : divagation d'animaux dangereux, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, abandon d'ordures et de déchets...

Assurer la sécurité des personnes et des biens : surveillance des établissements scolaires, des quartiers, des lieux publics, des bâtiments communaux et des résidences dans le cadre de l'opération tranquillité vacances

Maintenir l'ordre sur la voie publique, lors de manifestations, de mariage, des opérations vacances et sur les lieux de rassemblements tels que marchés, foires,

Assurer la sûreté par la prévention d'actes malveillants tels que les vols, les dégradations

Veiller à la tranquillité publique et prévenir les nuisances : bruits, troubles de voisinage, aboiements d'animaux, manifestations publiques ou privées, rixes et disputes accompagnées d'agitation dans les rues, rassemblements nocturnes et tous actes qui compromettent la tranquillité publique

Maintenir la salubrité publique : lutte contre les dépôts sauvages, les épidémies

Assurer la prévention et l'envoi des secours nécessaires lors d'accidents tels que les incendies, les inondations, les accidents naturels, ...

Participer aux manifestations locales ou nationales : cérémonies, festivités organisées par la municipalité

Compétences :

Maîtrise du champ de compétences des différents acteurs de lutte contre l'insécurité (police municipale, gendarmerie, police nationale),

Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police du Maire sur son territoire

Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels (rapports, PV...),

Excellent condition physique (formation GTPI obligatoire)

Permis B exigé et A apprécié

**Savoir-faire :**

Rigueur, réactivité, notamment dans le cadre de situations d'urgence

Polyvalence, disponibilité,

Respect de la déontologie, sens du service public et de la relation à l'usager

Savoir-être :

Ecoute, discrétion, maîtrise de soi et capacité d'adaptation

Moyens et matériels mis à disposition :

Tenue de service, équipements de protection individuelle (gilet pare-balle), casque,

Armement : Pistolet semi-automatique (Glock 17) - Pistolet à impulsion électrique (X2) - Lanceur de balle de défense - Générateur aérosol lacrymogène - Bâton télescopique de défense.

Conditions :

Recrutement par voie statutaire

Equipe de nuit : temps de travail hebdo : 40h00/30h00 – horaires : 19 h - 5 h

Rémunération statutaire + RI + participation au risque prévoyance et mutuelle santé + titres restaurant + COS

Poste à pourvoir au 15 mai 2025

Candidature à adresser au plus tard le 28 mars 2025, à : Monsieur le Maire d'Oyonnax – Service des ressources humaines - 126, rue Anatole France - BP 817 - 01108 OYONNAX cedex ou par envoi électronique à ressources.humaines@oyonnax.fr